

Image not found or type unknown



Travail chez mon employeur

Par **Hgaston**, le 10/11/2022 à 08:50

Bonjour

Salarié travaillant au niveau des espaces verts dans un camping, mon employeur peut-il m'envoyer en temps de travail, à son domicile personnel jardiner ou sur la tombe familiale faire du ménage?

Et si oui, ais-je le droit de refuser svp?

Merci par avance du temps pris pour répondre à ma demande.

Par **P.M.**, le 10/11/2022 à 08:57

Bonjour,

Vous pouvez refuser d'effectuer des tâches qui ne sont pas liées à votre contrat de travail ou à votre qualification